

Succession coffre fort et forfait mobilier

Par **Jorisbrit**, le 19/01/2021 à 11:04

Bonjour,

Mon père décédé possède un coffre fort à la banque.

Savez vous s'il est possible de faire marcher le forfait mobilier de 5% dans le cadre d'une succession pour le coffre et ne pas faire l'inventaire. Car ce serait plus avantageux dans mon cas. Merci

Par **LouisDD**, le 19/01/2021 à 18:10

Bonsoir

Nous restons un forum étudiant et à ce titre ne pouvons intervenir pour répondre à des cas réels conformément à notre charte du forum.